

# Règlement - pièces graphiques

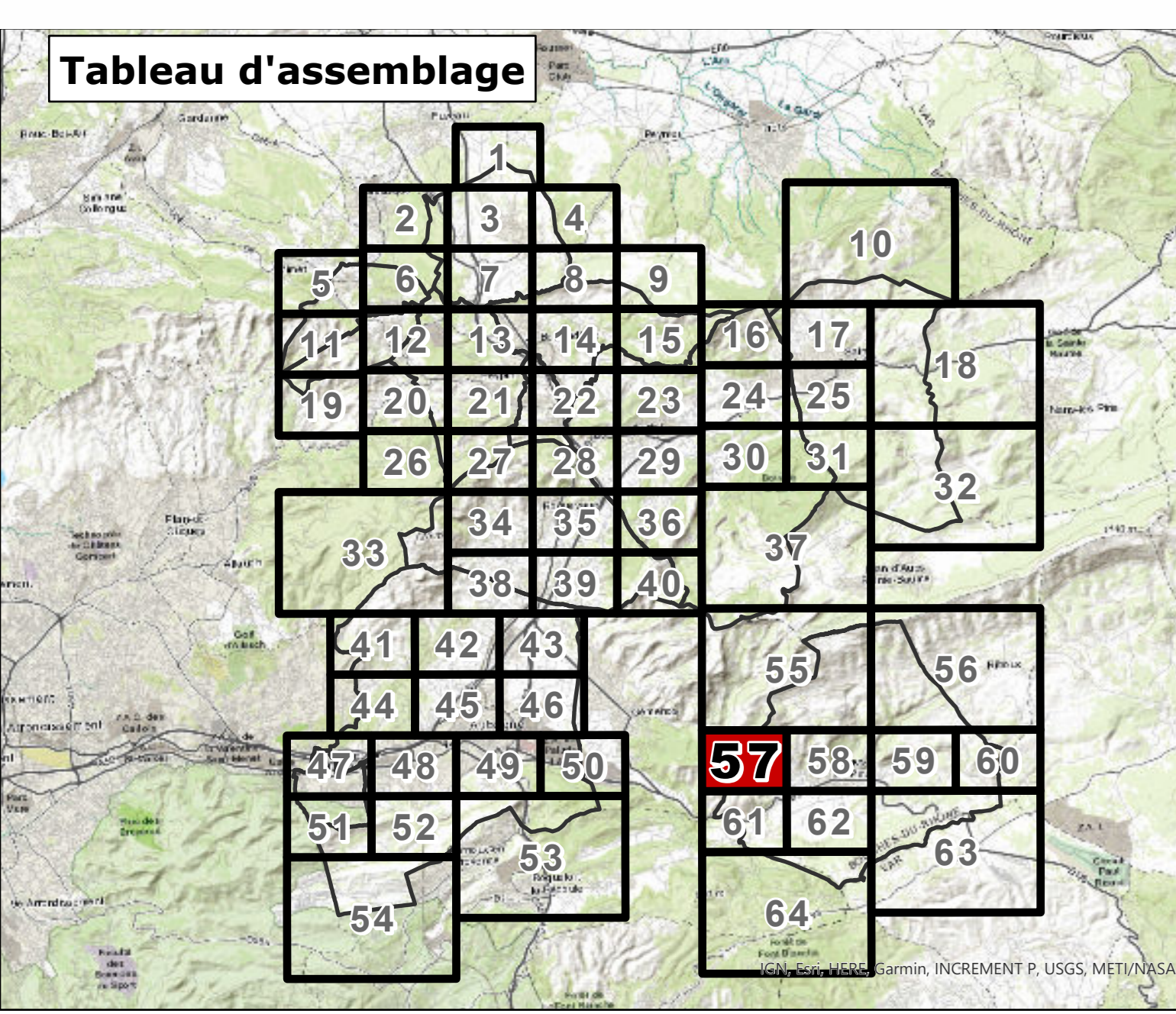
N. Autres planches  
N1. Planche Eau

PLANCHE  
57

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

CUGES-LES-PINS

N  
1:2 000



**Urbanisme**

URBANISME

- Limite de zone

**Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque**

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Pour les communes d'Aubagne, d'Arrol, de La Bastonne, de Roquevaire et de La Pierre-sur-Haute

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

**Risque inondation réglementé par le PLUi**

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÈMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de Saint-Zacharie

- Alés tablé - Prescription simple
- Alés modéré - Prescription renforcée
- Alés fort - Zone inconstructible

Pour les communes de Belcodène et de Saint-Zacharie

- Alés tablé
- Alés fort
- Zone inconstructible

Pour les communes de La Bouffardise, Peyret et Saint-Zacharie

Porte à Connaissance - PAC Houveaux

**MODÉLISATION DU RISQUE**

- Secteur modifié
- Périmètre de centre urbain

Alés tablé - Prescription simple

Alés modéré - Prescription renforcée

Alés fort (jusqu'à 0,5 m/s) - Zone inconstructible

Alés fort - Zone inconstructible

**Prescriptions complémentaires**

**ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES**

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU**

- Périmètre de protection immédiate - source ABS
- Périmètre de protection rapprochée - source ABS
- Périmètre de protection immédiate - source hors périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection rapprochée - source hors périmètre de protection immédiate

**Fond de Plan**

- Parcelles
- Élément de repère
- Bât dur
- Patinoire ou Plan d'eau
- Bât léger
- Cimetière

